PRÉFET
MARITIME
DE L'ATLANTIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME
Liberté
Égalité
Fraternité

Brest et La Rochelle, le 16 novembre 2026
N° 2026/183
N° 2026/257

ARRÊTÉ INTERPRÉFECTORAL
portant désignation des membres du conseil de gestion du parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis.

Le préfet maritime de l'Atlantique,

Le préfet de la Charente-Maritime,

Vu le code de l'environnement, notamment son article R. 334-31 ;

Vu le décret n° 2015-424 du 15 avril 2015 portant création du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n° 2021-125 du 22 juillet 2021 portant désignation des communes et établissements publics de coopération intercommunale de la Charente-Maritime, de la Gironde et de la Vendée dont les représentants siégeront au conseil de gestion du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis ;

Vu l'arrêté interpréfectoral modifié n° 2021-158 du 29 septembre 2021 portant désignation des membres du conseil de gestion du parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis ;

Vu l'arrêté interpréfectoral modifié n° 2026-137 du 25 août 2026 portant désignation des membres du conseil de gestion du parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n° 2026-181 du 19 octobre 2026 portant prolongation du mandat des membres du conseil de gestion du parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis ;

Vu la délibération n° 24-2026 du Conseil du comité régional de la conchyliculture Charente-Maritime désignant ses représentants à la suite des élections professionnelles du 06 octobre 2026 ;

Vu la délibération B_02 du 23 juillet 2026 du bureau du syndicat mixte du parc naturel régional du médoc portant désignant de son représentant au sein du conseil de gestion du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis ;

Arrêtent :

Article 1er

Sont nommés membres du conseil de gestion du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis :

1.1. Au titre des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements compétents, sur proposition de leur organe délibérant

a) pour la région Nouvelle-Aquitaine :
- M. Mathieu LABROUSSE, titulaire ; M. Henri SABAROT, suppléant ;
- Mme Nathalie LE YONDRE, titulaire ; Mme Joëlle MARIE-REINE SCIARD, suppléante ;

b) pour la région Pays de la Loire :
- M. François BLANCHET, titulaire ; M. Roland MARION, suppléant ;

c) pour le département de la Charente-Maritime :
- M. Jean PROU, titulaire ; Mme Dominique RABELLE, suppléante ;
- M. Christophe SUEUR, titulaire ; Mme Véronique RICHEZ-LEROUGE, suppléante ;

d) pour le département de la Gironde :
- Mme Pascale GOT, titulaire ; Mme Célia MONSEIGNE, suppléante ;

e) pour le département de la Vendée :
- Mme Brigitte HYBERT, titulaire ; Mme Anne-Marie COULON suppléante ;

f) pour la commune de Talmont-Saint-Hilaire :
- M. Jack GUICHARD, titulaire ; M. David ROBBE, suppléant ;

g) pour la communauté de communes Vendée Grand Littoral :
- M. David ROBBE, titulaire ; M. Patrick CHRÉTIEN, suppléant ;

h) pour la communauté d'agglomération de La Rochelle :
- Mme Hélène RATA, titulaire ; M. Pascal DAUNIT, suppléant ;

i) pour la communauté de communes Bassin de Marennes :
- Mme Marie-Hélène AUBERT, titulaire ; Mme Mariane LUQUÉ, suppléante ;

j) pour la commune de Royan :
- M. Julien DURESSAY, titulaire ; Mme. Bérénice LHOMME, suppléante ;

k) pour la communauté de communes Médoc Atlantique :
- M. Xavier PINTAT, titulaire ; M. Jacques BIDALUN, suppléant ;

l) pour la commune de Saint-Christoly-Médoc :
- M. Stéphane POINEAU, titulaire ; Mme Caroline COURTY, suppléante ;

m) pour le syndicat mixte pour le développement durable de l'estuaire de la Gironde :
- Mme Françoise DE ROFFIGNAC, titulaire ; Mme Caroline FOUCHIER, suppléante.

1.2. Au titre du représentant des parcs naturels régionaux intéressés

- **Frédéric LARROQUE, titulaire ; M. Pascal DUFORESTEL, suppléant.**

1.3. Au titre des représentants des organisations représentatives des professionnels

a) pour le comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Pays de la Loire :
- **Mme Fanny BRIVOAL, titulaire ;**

b) pour le comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Nouvelle-Aquitaine :
- M. Philippe MICHEAU, titulaire ; M. Étienne NEAU, suppléant ;
- M. Didier ARCHAMBEAU, titulaire ; M. Thomas LAURENT, suppléant ;
- M. Arnaud CHARLOPIN, titulaire ; M. David LAMOUROUS, suppléant ;

c) pour l'association agréée départementale des pêcheurs professionnels en eau douce de la Gironde :
- M. Florian DUPONT, titulaire ; Mme Lise MAS, suppléante ;

d) pour l'association des organisations des producteurs du golfe de Gascogne :
- M. Julien LAMOTHE, titulaire ; M. Éric RENAUD, suppléant ;

e) pour le comité régional de la conchyliculture des Pays de la Loire :
- M. François DEWALLES, titulaire ; M. Vincent GAUTIER, suppléant ;

f) pour le comité régional de la conchyliculture Charente-Maritime :
- M. Benoît DURIVAUD, titulaire ; Pascale BAUDET, suppléante ;
- **Mme Fanny MARIÉ, titulaire ; Brice KUHNLÉ, suppléant ;**
- **M. Cyril PAIN, titulaire ; Laurent CHAMPEAU, suppléant ;**

g) pour le comité régional de la conchyliculture Arcachon Aquitaine :
- M. Bertrand IUNG, titulaire ; Mme Florence VIVIER, suppléante ;

h) pour les extracteurs de granulats :
- M. Frédéric SUIRE, titulaire ; Mme Céline PADIAL, suppléante ;

i) pour les armateurs :
- M. Fernand BOZZONI, titulaire ; M. Romain BERNARD, suppléant ;

j) pour les unions maritimes et portuaires :
- M. Ahmed MANSOURI, titulaire ; M. Benjamin VÉZIN, suppléant ;
- Mme Hélène VANDEWALLE titulaire ; M. Guilhaume BLONDET, suppléant ;

k) pour la Fédération des industries nautiques :
- M. Thierry LAMBOT, titulaire ; M. Olivier BOUGAN, suppléant ;

l) pour le Grand port maritime de La Rochelle :
- Mme Sandrine GOURLET, titulaire ; M. Bernard PLISSON, suppléant ;

m) pour le Grand port maritime de Bordeaux :
- M. Philippe RENIER, titulaire ; M. Julien MAS, suppléant ;

n) pour l'Union française d'électricité :
- M. Franck DARTHOU, titulaire ; Mme Julie FRAIX, suppléante ;

o) pour les ports (respectivement à dominante plaisance et pêche) gérés par une collectivité :
- M. Bertrand MOQUAY, titulaire ; M. Christophe BOUVET, suppléant ;
- M. Guillaume MÉTAYER, titulaire, M. Nicolas DUBOIS, suppléant ;

p) pour les chambres d'agriculture de la Vendée, de la Charente-Maritime et de la Gironde :
- M. Cédric TRANQUARD, titulaire ; M. Fabrice THIBAUDEAU, suppléant.

1.4. Au titre des représentants des organisations d'usagers

a) pour la plaisance :
- M. François BERTOUT, titulaire ; M. Jean-Claude GUILLIEN, suppléant ;
- M. Jean-Jacques COUDRAY, titulaire ; M. Robert TUFFNELL, suppléant ;

b) pour la pêche de loisir :
- M. Bernard PRIMAULT, titulaire ; M. Christian BARILLOU, suppléant ;
- M. Jean-Bernard ANSOUD, titulaire ; M. Yves CALVET, suppléant ;

c) pour les comités régionaux olympiques et sportifs :
- M. Jacques THIOLAT, titulaire ; Mme Marie DUVAL-DEPLANNE, suppléante ;

d) pour les activités subaquatiques de loisir :
- M. Éric PESME, titulaire ; M. Laurent PICOT, suppléant.

1.5. Au titre des représentants d'associations de protection de l'environnement

a) pour Ré Nature Environnement, association locale de protection des milieux marins désignée par l'association « France Nature Environnement » :
- M. Gérard FRIGAUX, titulaire ; M. Grégory ZIEBACZ, suppléant ;

b) pour la Ligue pour la protection des oiseaux :
- M. Dominique CHEVILLON, titulaire ; Mme Anne-Gaëlle VERDIER, suppléante.

c) pour les associations locales de protection de l'environnement :
- pour IODDE :
  - M. Jacques PIGEOT, titulaire ; Mme Émilie MARIOT, suppléante ;
- pour Nature environnement 17 :
  - M. Pierrick MARION, titulaire ; Mme Monique HYVERNAUD, suppléant ;
- pour France nature environnement Vendée :
  - M. Bernard BERTHAUD, titulaire ; M. Yves LE QUELLEC, suppléant ;
- pour la SEPANSO Gironde :
  - M. Daniel DELESTRE, titulaire ; M. Benoist GACHET, suppléant ;
- pour Estuaire pour tous :
  - Mme Sophie HUBERSON-DEBRY, titulaire ; Mme Chantal DUPUY, suppléante.

1.6. Au titre des personnalités qualifiées

a) au titre de leur expérience de gestion des milieux naturels :
- M. Alexis MARTINEAU ;
- M. Jean-Pierre GUÉRET ;

b) dans le domaine du développement durable des activités de pêche et de cultures marines :
- M. Olivier LE PAPE ;

c) dans le domaine de la conchyliculture :
- vacant ;

d) dans le domaine des phénomènes hydrosédimentaires et de gestion du trait de côte :
- M. Éric CHAUMILLON ;

e) dans le domaine des écosystèmes benthiques :
- M. Pierre-Guy SAURIAU ;

f) dans le domaine des milieux estuariens :
- vacant ;

g) dans le domaine de la formation maritime :
- Mme Marianne PÉREZ.

Article 2

L'arrêté interpréfectoral n° 2025/212 du 07 janvier 2026 portant modification de la nomination au conseil de gestion du parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis est abrogé.

Article 3

Conformément à l'article R.334-35 du code de l'environnement, le préfet de la Charente-Maritime et le préfet maritime de l'Atlantique exercent les fonctions de commissaire du Gouvernement.

Article 4

Les personnalités qualifiées mentionnées au 8° de l'article 2 peuvent donner mandat à un autre membre du conseil de gestion.

Article 5

Le mandat du conseil de gestion établi pour une durée de cinq ans prendra fin le 12 février 2027 conformément à l'arrêté inter préfectoral n°2026/181 du 19 octobre 2026 portant prolongation du mandat des membres du conseil de gestion du parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis.

Article 6

Le secrétaire général de la préfecture de la Charente-Maritime, l'adjoint pour l'action de l'État en mer du préfet maritime de l'Atlantique et le directeur général de l'Office français de la biodiversité sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la Charente-Maritime, de la préfecture maritime de l'Atlantique et de l'Office français de la biodiversité.

Le préfet maritime de l'Atlantique

Marc-Antoine de SAINT GERMAIN

Original dématérialisé

Le préfet de la Charente-Maritime

Michel PROSIC

LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRES :

- Membres du conseil de gestion

COPIES :

- Préfecture de Charente-Maritime
- Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis
- PREMAR ATLANT (ENVMAR - RMT - pour insertion au RAA de la préfecture maritime de l'Atlantique)
- archives (dossier d'affaire - chroEGMPno AR).